

LE QUATORZE OCTOBRE DEUX MIL ONZE, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE Mme DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : D. HERPIN-POULENAT, M. COTILLON, D.CINTRAT. Y. POTTIER, I. LEPICIER, F.VIEILLARD, X. MARTIN, E. HELLOT, T. GARDIE, D. DUFOURMANTEL  
T. DUBOIS arrive à 21h

PROCURATIONS : A. DEVISME donne pouvoir à D. HERPIN-POULENAT  
E. DULUC donne pouvoir à Y. POTTIER  
E. FREMONT donne pouvoir à D. CINTRAT

ABSENTS : F. CARDOSO

SECRETAIRE : D. CINTRAT

Date de convocation :	14/10/2011	Nombre de conseillers	
Date d'affichage :	07/10/2011	En exercice :	15
		Présents :	10
		Votants :	14

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de Conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Mme le Maire précise que la procédure de mise en place d'un terminal de paiement électronique reste assez complexe.

## **1 TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**

Mme le Maire explique aux conseillers que la loi de finances rectificative pour 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme en instituant une taxe d'aménagement, destinée à remplacer plusieurs taxes dont la taxe locale d'équipement. Cette réforme entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012.

La nouvelle taxe d'aménagement est une valeur forfaitaire par mètre carré de la surface de construction, fixée par la loi pour 2012 à 748 € en Ile de France. Elle contribue également à l'aménagement nécessaire de voirie, réseaux lors de nouvelles constructions. Outre une part communale, cette taxe d'aménagement comprend une part départementale et une part régionale.

Concernant la part communale, le Conseil municipal doit se prononcer sur le taux d'application de la taxe d'aménagement.

Mme le Maire propose de fixer à 3% le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2012, identique au taux appliqué jusqu'à présent pour la taxe locale d'équipement.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

## **2 AUTORISATION DE DEMOLITION EN RESERVE NATURELLE DES COTEAUX DE LA SEINE**

Mme le Maire informe les conseillers que l'Agence des Espaces Verts rachète au fur et à mesure les terrains situés en Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de la Seine.

La Région Ile de France propriétaire des parcelles A48 A49 A451, situé Chemin de Chérence a déposé un permis de démolir pour les constructions de cabanes abandonnées sur ces terrains accompagné d'une notice d'impact et d'une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000.

L'Agence des Espaces Verts s'engage par la démolition de ces vieux bâtiments en la restauration du milieu naturel, la mise en sécurité du site, l'amélioration de la qualité paysagère et écologique.

Conformément à la législation, l'avis du conseil municipal est requis puis ce dossier sera soumis, pour avis, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, d'une part au titre du site classé et d'autre part au titre de la Réserve Naturelle Nationale. La demande sera ensuite étudiée par le préfet qui prendra sa décision conformément à l'article R 332.24 du code de l'environnement.

Mme le Maire propose aux conseillers de se prononcer sur la démolition des ces constructions vétustes.

Le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable au à la demande de permis de démolir présenté par l'AEV.

### 3 AVENANT POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN GITE D'ETAPE ET DE SEJOUR : PROLONGATION DU DELAI D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Mme le Maire informe les conseillers que plusieurs facteurs ont retardé la date d'achèvement des travaux de réhabilitation du gîte initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> juin 2011.

En effet, le retard est du :

-à des travaux supplémentaires : renforts des planchers (2 semaines), mur de terrasse (2 semaines), travaux de couverture : (2 semaines).

- aux retards liés aux intempéries de l'hiver 2010. (3 semaines).

- au dépôt de bilan de l'entreprise MCR lot menuiseries ce qui a entraîné un nouvel appel d'offre pour ce lot, et un nouveau marché (4 semaines).

-à la découverte de vestiges archéologiques

La nouvelle date de fin de travaux est fixée au 29 février 2012.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle date de fin de travaux, autorise Mme le Maire à signer l'avenant fixant la date d'achèvement au 29 février 2012 des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en gîte d'étape et de séjour.

### 4 TABLEAU DES EFFECTIFS, MISE A JOUR DES CONTRATS

Mme le Maire présente aux conseillers le tableau des effectifs représentant tout le personnel communal mis à jour au 01/01/2011:

Emplois statutaires permanents	Catégorie	Effectifs	Dont, temps non complet
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1
Rédacteur	B	1	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (stagiaire)	C	1	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (stagiaire)	C	1	1
<b>Contractuel technique</b>			
Agents d'entretien		3	2(CAE)
<b>Total</b>		10	5

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le tableau des effectifs tel qu'il est présenté.

### QUESTIONS DIVERSES

#### 5-1 Information suspicion d'enlèvement d'enfants à St Cyr-en-Arthies

Mme le Maire informe les conseillers que la brigade de gendarmerie de Magny-en-Vexin a été saisie d'un fait d'enlèvement d'enfant le 11 octobre dernier vers 17h15 sur la commune de St Cyr-en-Arthies. D'importants moyens de recherche ont été déployés.

A ce jour aucune disparition d'enfant n'a été déclarée auprès des services de gendarmerie, les différentes sections de recherches continuent leurs investigations.

La gendarmerie a précisé qu'il n'y a donc aucune raison de sombrer dans une psychose injustifiée. Tous les autres éléments portés à votre connaissance par des personnes extérieures à la Gendarmerie ne pourraient être assimilés qu'à des rumeurs.

## **5-2 Intercommunalité**

Mme le Maire annonce aux conseillers que le premier ministre a repoussé à 2013 la date d'adoption pour les communes de la nouvelle carte de l'intercommunalité compte tenu des nombreuses interrogations sans réponse.

## **5-3 Panneaux d'entrées de village**

Des panneaux d'accueil et d'informations seront installés prochainement aux entrées du village. Ils ont été commandés à la société TCMAC.

## **5-4 Coulées de boue à St Cyr-en-Arthies**

E. Hellot informe que le dossier de catastrophe naturelle des coulées de boues de St-Cyr-en-Arthies suit son cours.

Le Syndicat Intercommunal des Bassins de la Vallée du Roi ainsi que la CAMY ont été contacté par le Maire de St-Cyr-en-Arthies dans le cadre des contrats de bassins afin de sensibiliser les agriculteurs.

## **5-5 Foyer rural**

Les conseillers étudient le mode de construction d'un nouveau foyer rural aussi bien sur le plan financier qu'architectural, ainsi que la procédure à adopter pour ce projet.

## **5-6 Eau-Assainissement**

M. Cotillon informe les conseillers que la station de traitement des pesticides sera mise en eau pour mi décembre 2011. Les essais pourront alors commencer.

La préfecture examine début novembre la demande de dérogation de la commune de Vétheuil pour la distribution de l'eau potable.

L'Etat rendra son avis sur le site choisi pour l'implantation de la station d'épuration fin décembre 2011.

Mme le Maire lève la séance à 23h09